

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU LUNDI 2 FEVRIER 2015 A VOUZIERES

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Agnès MERCIER et Françoise PAYEN et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT.

Représentés : Mme Patricia LESUEUR donne pouvoir à M. Claude ADAM, M. Francis POTRON donne pouvoir à M. Jean-Pierre CORNEILLE.

Absents excusés : Mme Régine BRUSA et M. Francis POTRON.

Absents non excusés : Aucun

Personnel communautaire présent : M. Maël FOURRIER-DAVID, Directeur Général des Services, Mesdames Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Clémence BREHAUX, Assistante, et Monsieur Léo MAKSUD, Responsable des Finances et du contrôle de Gestion.

M. SIGNORET ouvre la séance à 18h10 et remercie les membres du bureau de leur présence. Il présente aux élus M. Maël FOURRIER-DAVID, Directeur Général des Services en poste depuis le 26 janvier dernier, qui travaillera en étroite collaboration avec Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe.

Madame PAYEN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03/12/2014

Aucune remarque n'étant apportée, ce compte rendu est adopté par les membres du Bureau, à l'unanimité.

2) PARC ARGONNE DECOUVERTE

a) *Tarifs 2015 de la boutique*

Pour le démarrage prochain de la saison touristique, le Bureau est invité à délibérer sur les tarifs applicables à la boutique du Parc Argonne Découverte, présentés ci-après :

Prix TTC 2015	Appellation caisse	Prix TTC 2015	Appellation caisse
0,50 €	Enveloppe	4,00 €	12 actions chouette
1,00 €	carte postale PAD	4,00 €	Lutin poche
1,00 €	carte postale loup	4,00 €	Souris Sable
1,00 €	carte postale rapace	4,00 €	Scorpion Sable
1,00 €	Autocollant PAD	4,00 €	CS Sable
1,50 €	Règle loup	4,00 €	Grenouille Sable
2,00 €	Crayon hibou	4,50 €	Charm Loup / CS
2,00 €	3 Crayons Nocturnia	4,50 €	Bague
2,00 €	Casquette Nocturnia	4,50 €	Dés a coudre Loup
2,00 €	Trousse Nocturnia	4,50 €	Dés a coudre chouette
2,00 €	3 Crayons Nocturnia	4,50 €	Dés a coudre divers
2,00 €	Empreinte loup	4,50 €	PC peluche
2,00 €	Photo fauconnier	4,50 €	Magnet Peluche
2,00 €	Oiseau sauvage	4,50 €	3D Image Ecureuil
2,00 €	Opération Tournesol	4,50 €	Fig Mouton
2,00 €	Fiches Randonnée	4,50 €	P Fig Loup
2,00 €	Mag petite salamandre	4,95 €	4,95 Piccolia
2,50 €	Crayon Géant	4,95 €	4,95 Auzou
2,80 €	Memo oiseaux rapaces	5,00 €	Etoiles phospho
3,00 €	Crayon loup	5,00 €	Bracelet grenouille
3,00 €	Poster Loup	5,00 €	PC bois
3,00 €	affût du chevreuil	5,00 €	Magnet PAD
3,00 €	aider martin-pêcheur	5,00 €	Puzzle Renard
3,00 €	Ecoutons nature	5,00 €	Puzzle Chèvre
3,00 €	habitants rivières	5,00 €	5 Piccolia
3,00 €	Bourginoscope	5,00 €	Souris bois
3,00 €	Sorcière	5,00 €	P Fig Hérisson
3,00 €	Citrouille	5,00 €	Yoyo Loup
3,00 €	Mag salamandre	5,00 €	Masque loup
3,00 €	Balle rebondissante	5,50 €	Scheich Blaireau
3,00 €	Memo les arbres	5,50 €	Fig Ecureuil
3,00 €	Memo dico oiseaux	5,50 €	Schleich Agneau
3,00 €	Sidonie	5,50 €	Schleich Chat
3,50 €	Poncho	5,50 €	Fig Oiseau
3,50 €	Bracelet perles	5,50 €	Boule neige Chouette
3,50 €	Magnet Aigle	5,50 €	P Fig chouette
3,50 €	Magnet Loup	5,50 €	P Fig Aigle
3,50 €	Magnet Papillon	5,50 €	Boule neige Aigle
3,50 €	Magnet Cheval	5,50 €	5,50 Auzou
3,50 €	Magnet Chouette	5,50 €	Boule neige Loup

Prix TTC 2015	Appellation caisse	Prix TTC 2015	Appellation caisse
3,50 €	Magnet Oiseau	7,50 €	Schleich Biche
3,50 €	Trousse Loup	7,50 €	Schleich Chèvre
4,00 €	Crayon PAD	7,50 €	Schleich Mouton
4,00 €	Stylo bois	7,50 €	G Fig Loup
4,00 €	Stylo	7,50 €	Papo Loup
4,00 €	PC résine	7,95 €	7,95 Piccolia
5,50 €	Assiette creuse loup	8,00 €	G Fig chouette
5,50 €	Set de table loup	8,00 €	Holztiger Hérisson
5,95 €	5,95 Auzou	8,90 €	8,9 Milan
6,00 €	Collier Grenouille	9,00 €	Carillon Loup
6,00 €	Hulotte Simple	8,00 €	T-shirt exploratrice
6,00 €	Hibou plastique	8,00 €	Holztiger Hibou
6,00 €	Mug Aigle	9,00 €	Papo Faucon
6,00 €	Aigle plastique	9,00 €	Schleich Cigogne
6,00 €	Rat plastique	9,00 €	Holztiger Cigogne
6,00 €	CS caoutchouc	9,00 €	Papo Chouette
6,00 €	Grenouille caoutchouc	9,00 €	Papo Aigle
6,00 €	G Fig Hérisson	9,00 €	Pince clic clac Aigle
6,00 €	M Fig Loup	9,00 €	Holztiger Loup
6,00 €	Holztiger Louveteau	9,00 €	Pince Clic Clac Loup
6,00 €	P Carnet Loup	9,00 €	Papo Vautour
6,00 €	Mini mug loup	9,00 €	Carillon Hibou
6,00 €	Mug Loup	9,00 €	Sifflet bois
6,00 €	Gobelet louloup	9,00 €	Hulotte Double
6,50 €	Bavoir loup	9,00 €	Schleich Poney
6,50 €	Assiette plate loup	9,00 €	Schleich Vautour
6,95 €	6,95 Piccolia	9,50 €	9,50 Auzou
7,00 €	Boucles oreilles	9,80 €	9,80 Auzou
7,00 €	Chouette bean buddies	9,95 €	Agir nature en ville
7,00 €	M Fig chouette	10,00 €	Sac PAD
7,00 €	M Fig Aigle	10,00 €	Collier Argenté
7,00 €	Wild beans Araignée	10,00 €	Boule + tete Aigle
7,00 €	Wild beans Chauve-souris	10,00 €	Hochet Souris
7,00 €	Hérisson bean buddies	10,00 €	Hochet Grenouille
7,00 €	Wild beans Loup	10,90 €	10,9 Milan
7,00 €	Papo Louveteau	10,95 €	10,95 Auzou
7,00 €	G Carnet Loup	11,00 €	Jumelles
7,40 €	7,4 Milan	11,00 €	Holztiger Aigle
7,50 €	Porte monnaie Chouette	11,00 €	Mug PAD
7,50 €	Porte monnaie Loup	11,50 €	Seau Insectes
7,50 €	Collier Cordon	11,50 €	Fig Loup sautant
7,50 €	Bracelet Cordon	11,90 €	11,9 Milan

Prix TTC 2015	Appellation caisse	Prix TTC 2015	Appellation caisse
12,00 €	T-shirt randonneur	14,50 €	14,50 Auzou
12,00 €	T-shirt PAD	19,50 €	Cuddlekin Hérisson
12,00 €	Fronde hibou	19,50 €	Cuddlekin mini Loup
12,50 €	Marionnette mouton	19,50 €	M Loup Noir Peluche
12,50 €	Petit Lapin Peluche	19,50 €	Fig Loups riviere
12,50 €	S Faucon Peluche	19,95 €	19,95 Auzou
12,50 €	S Cigogne Peluche	20,00 €	T-shirt Homme Loup
12,50 €	L'il hibou	22,00 €	Horloge Loup
12,50 €	S Chouette Peluche	26,50 €	Bougeoir 4 loups
12,50 €	TG Fig Harfang Chouette	26,50 €	Loup imitation bois
12,50 €	S Aigle Peluche	27,00 €	L Faucon Peluche
12,50 €	12,50 Auzou	27,00 €	L Chouette Peluche
12,50 €	Wild ones Souris	27,00 €	L Aigle Peluche
12,50 €	Peluche CS	27,00 €	L Loup Noir Peluche
12,50 €	Wild ones Hérisson	29,00 €	Grand Lièvre Peluche
12,50 €	S Loup Peluche	29,00 €	Cuddlekin Chouette
12,50 €	Super softie Loup	29,00 €	L Hibou Peluche
14,95 €	14,95 Piccolia	29,00 €	Cuddlekin Loup
15,00 €	Totem	29,00 €	Loup Auzou Peluche
15,00 €	Grand Oiseau bois	30,00 €	4 Saisons du Loup
15,50 €	Boite loup	35,00 €	Original pikos Hérisson
16,50 €	Coussin chouette	55,00 €	Ardennes au Fil de l'Eau
16,50 €	Cadre photo aigle	95,00 €	Grand Loup
16,50 €	Boule + fig loup		
16,50 €	Cadre photo loup		
16,50 €	Coussin loup		
17,00 €	T-shirt Enfant Loup		
17,50 €	17,50 Auzou		
19,00 €	T-shirt Femme Loup		
19,50 €	Cuddlekin mini Chèvre		
19,50 €	Moyen Lapin Peluche		
19,50 €	Set Fauconnier peluche		
19,50 €	M Cigogne Peluche		
19,50 €	Cuddlekin Mini Chouette		
19,50 €	M Hibou Peluche		
19,50 €	M Aigle Peluche		
19,50 €	Grenouille Peluche		
12,50 €	Marionnette loup		
12,50 €	S Loup Noir Peluche		
12,50 €	Bougeoir loup		
13,50 €	G Fig Aigle et nid		

Pour répondre à la question de M. RICHELET, Léo MAKSUD indique que le taux de marge appliqué est en général de 3.3.

Aucune autre remarque n'étant apportée, les membres du Bureau APPROUVENT les tarifs de la boutique du PAD tels que présentés ci-dessus.

b) Proposition de renouvellement de partenariat avec l'association Cultures du Cœur

Mme ODIENNE rappelle que l'association Cultures du Cœur a pour but de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des personnes qui en sont exclues. Son action est dirigée prioritairement vers les familles et les enfants (familles défavorisées, bénéficiaires RMI, personnes en centre d'hébergement ...).

Depuis quatre ans, la 2C2A accorde à l'association « Cultures du Cœur » des entrées gratuites au Parc Argonne Découverte.

En 2014, 15 places Adultes et 20 places Enfants ont été attribuées.

Ainsi, l'association sollicite le renouvellement de ce partenariat pour 2015 sur la même base.

Aucune autre remarque n'étant apportée, les membres du Bureau décident de reconduire le partenariat avec l'association Cultures du cœur, en octroyant 15 entrées adultes et 20 entrées enfants pour la saison 2015.

3) EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTION TOITURES/FACADES

Mme ODIENNE rappelle que le dispositif Toitures Façades a été reconduit jusqu'au 31/12/2014.

Les demandes devaient donc être déposées jusqu'à cette date.

En conséquence, le Bureau, conformément à la délégation qu'il détient, est invité à examiner les 2 dernières demandes 2014 qui sont les suivantes :

Prénom Nom	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue	Observations
M. et Mme Emmanuel THIERION	08240 TAILLY	Toiture	5 367,45 €	5 367,45 €	805,12 €	Plafond 1
M. Mme LE GALL Jean-François	08400 SAINTE-MARIE	Façade	30 869,06 €	9 100,00 €	910,00 €	Plafond 2
Montant subvention toiture	Nombre de dossiers	2	36 236,51 €	14 467,45 €	1 715,12 €	

Soit 13 dossiers subventionnés en 2014 répartis comme suit :

Toiture	12 699,06 € €
Façade	4 550,00 € €

Pour répondre à une interrogation de M. MATHIAS qui a constaté la disparition sur le site internet de la 2C2A d'informations relatives à ce dispositif, Mme ODIENNE indique que la commission

Travaux / Urbanisme a formulé la proposition de reconduire ce dispositif dans des conditions similaires, dans l'attente d'émettre en place un nouveau dispositif élargi.

Ce point sera soumis à l'ordre du jour du conseil communautaire du 11 février 2015.

Les membres du Bureau décident d'accorder des subventions pour la rénovation de Toiture et Façades dans les conditions ci-dessus énumérées, à l'unanimité.

4) QUESTIONS DIVERSES

Ordre du jour prévisionnel du conseil communautaire du 11/02/2015

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16/12/2014

2) FINANCES

a) *Débat d'orientations budgétaires*

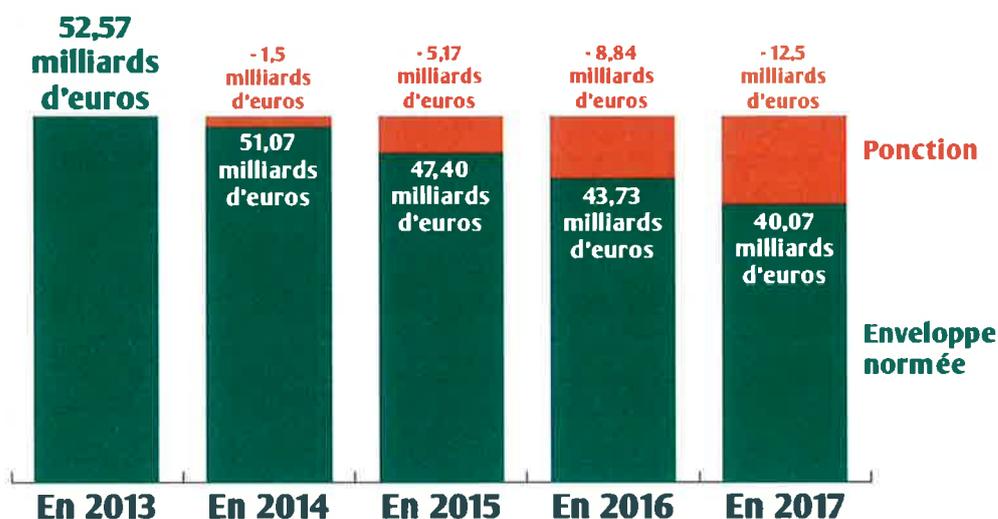
Après examen des commissions concernées, M. MAKSUD présente les orientations budgétaires.

Contexte national

● Dans le cadre du plan national d'économies de 50 milliards d'euros pour 2014-2017, le montant des dotations versées par l'Etat baissera de 11 milliards d'euros. Cette baisse fait suite à une autre baisse de 1,5 milliards d'euros des dotations entre 2013 et 2014.

Cela concerne « l'enveloppe normée » qui s'élevait en 2013 à 52,57 milliards d'euros dont 41,5 Mrd de DGF et 11 Mrd de diverses autres dotations.

Cela n'inclut pas d'autres versements de l'Etat comme les amendes de police ou le FCTVA.



- Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) correspond à une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Certains ensembles intercommunaux sont donc contributeurs et d'autres bénéficiaires. Doté d'un montant de 150 millions d'euros à sa création en 2012, il est prévu qu'il monte en puissance jusqu'en 2016. Il est perçu par l'ensemble du bloc communal, c'est-à-dire à la fois l'intercommunalité et les communes.

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant FPIC en millions d'€	150	360	570	780	1000

- Evolution de la DGF et de la péréquation perçue par la 2C2A par rapport à 2013

	2014	2015	2016	2017
Ponction DGF (0 en 2013)	-32 337	-112 209	-192 405	-272 924
Baisse des compensations	+343	-1 660	-3 054	-4 448
FPIC (base 0 en 2013)	+53 557	+102 260	+177 402	+182 523
Total baisse	+21 563	-11 609	-18 057	-94 849

La montée en puissance du FPIC ne permet plus à partir de 2015 de compenser la baisse des dotations. En effet, entre 2014 et 2015, la baisse pour la 2C2A est de plus de 33 000€. Par ailleurs, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle devait initialement être supprimé à partir de 2015. Il a finalement été maintenu, mais sa suppression dans les années futures représente un risque financier réel pour la 2C2A. Il s'élève en 2014 à 113 000€.

M. le Président précise que des manifestations sont actuellement en cours afin de pouvoir y remédier, mais que cela n'aboutit pas pour le moment. Il précise également que cette simulation sera la même pour les communes. A cela, M. MATHIAS demande si la 2C2A ne pourrait pas établir un tableau de simulation pour chaque commune ? M. le Président alerte sur le fait qu'il ne s'agit que de simulations dont les montants dépendent de nombreux paramètres (évolution fiscale, population) que la 2C2A ne maîtrise pas actuellement.

● Rétrospective financière de la 2C2A - Années 2010 à 2014 (prévisionnel)

Objectifs :

Une analyse financière rétrospective étudie l'évolution des finances de la 2C2A sur les 5 dernières années.

Elle comporte plusieurs étapes:

- Analyse des dépenses et des recettes
- Suivi des investissements
- Evolution de la dette et des équilibres financiers
- Suivi des ratios financiers

Elle concerne les comptes consolidés, c'est-à-dire l'ensemble des budgets à l'exception du budget déchets ménagers, qui est dans l'obligation de s'autofinancer indépendamment du budget principal. L'opération Natura 2000 est également retirée lors de l'analyse car elle est intégralement financée par l'Etat et l'Europe.

Recettes Réelles de Fonctionnement

Recettes Réelles de Fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014 (prévisionnel)	Différence 2013/2014
Produits des services,	236 038,58	268 879,92	327 303,59	379 047,61	457 883,62	+ 78 836,01
Impôts et taxes	1 448 348,00	1 588 360,00	1 673 401,00	1 811 157,00	1 911 311,00	+100 154,00
Dotations et subventions	1 198 043,52	1 074 467,47	1 014 726,82	1 104 164,89	1 093 088,19	- 11 076,70
Autres produits de gestion courante	114 274,84	118 675,43	118 033,68	98 106,07	104 487,94	+ 6 381,87
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Produits exceptionnels	22 742,75	2 780,10	4 571,05	8 467,06	16 215,47	+ 7 748,41
Total recettes réelles	3 019 447,69	3 053 162,92	3 138 036,14	3 400 942,63	3 582 986,22	+ 182 043,59

Concernant les recettes de fonctionnement, les principales évolutions de 2014 sont :

- Une hausse de l'imposition liée à une augmentation conjoncturelle de la CVAE et la montée en puissance du FPIC
- Une hausse des recettes au Parc Argonne Découverte
- Des dotations baissant légèrement à cause de l'instauration d'une ponction sur la DGF

Dépenses Réelles de Fonctionnement

Dépenses Réelles de Fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014 (prévisionnel)	Différence 2013/2014
Charges à caractère général	460 785,31	499 542,62	551 194,23	685 057,03	742 918,87	+ 57 861,84
Charges de personnel et frais assimilés	841 065,37	779 271,95	772 217,44	835 360,92	876 881,58	+ 41 520,66
Autres charges de gestion courante	433 321,10	472 168,60	486 259,10	500 377,55	591 154,20	+ 90 776,65
Charges exceptionnelles	42 167,82	25 826,89	5 691,44	3 862,41	8 142,67	+ 4 280,26
Total dépenses réelles	1 777 339,60	1 776 810,06	1 815 362,21	2 024 657,91	2 219 097,32	+ 194 439,41

Concernant les dépenses de fonctionnement, les principales évolutions de 2014 sont :

- Une hausse des charges à caractère général, liée à la présence sur l'exercice 2014 de 63 600 € pour l'assurance dommages ouvrage de la piscine
- Une hausse des charges de personnel, notamment via le poste de chargée de mission SCOT, celui de l'ambassadrice de l'efficacité énergétique et l'intégration dans les effectifs de l'agent du SIVOM de Vouziers.
- Une hausse des autres charges de gestion courante suite au solde de l'année 2013 payée en 2014 (déficit de fonctionnement plus élevé que prévu) : + 60 000 €

Le Président précise que l'assurance Dommages Ouvrages contractée pour la réalisation du centre aquatique est payée en une seule fois en 2014.

● Rétrospective financière de la 2C2A

	2010	2011	2012	2013	2014 (prévisionnel)
Total recettes réelles	3 019 447,69	3 053 162,92	3 138 036,14	3 400 942,63	3 582 986,22
Total dépenses réelles	1 777 339,60	1 776 810,06	1 815 362,21	2 024 657,91	2 219 097,32
Epargne de gestion	1 242 108,09	1 276 352,86	1 322 673,93	1 376 284,72	1 363 888,90
Frais financiers	84 296,33	84 745,21	89 767,54	129 377,03	179 018,33
Epargne brute	1 157 811,76	1 191 607,65	1 232 906,39	1 246 907,69	1 184 870,57
	857	577	578		
Remboursement capital	115,59	064,69	273,90	685 716,81	467 996,43
Epargne nette	300 696,17	614 542,96	654 632,49	561 190,88	716 874,14
Marge d'autofinancement	0,10	0,20	0,21	0,17	0,20
En cours de dette (en années)	2,62	2,31	2,74	3,08	4,53

2014 fut marqué par :

- Une stabilisation de l'épargne de gestion et une baisse de l'épargne brute liée à l'assurance dommages ouvrages piscine
- Une augmentation importante de l'épargne nette qui est due à la fin de l'emprunt de 3 ans sur la ZAC, qui a diminué le montant du remboursement annuel du capital malgré la souscription en 2014 d'un emprunt pour la piscine

● Eléments de prospective financière - Années 2015 à 2019

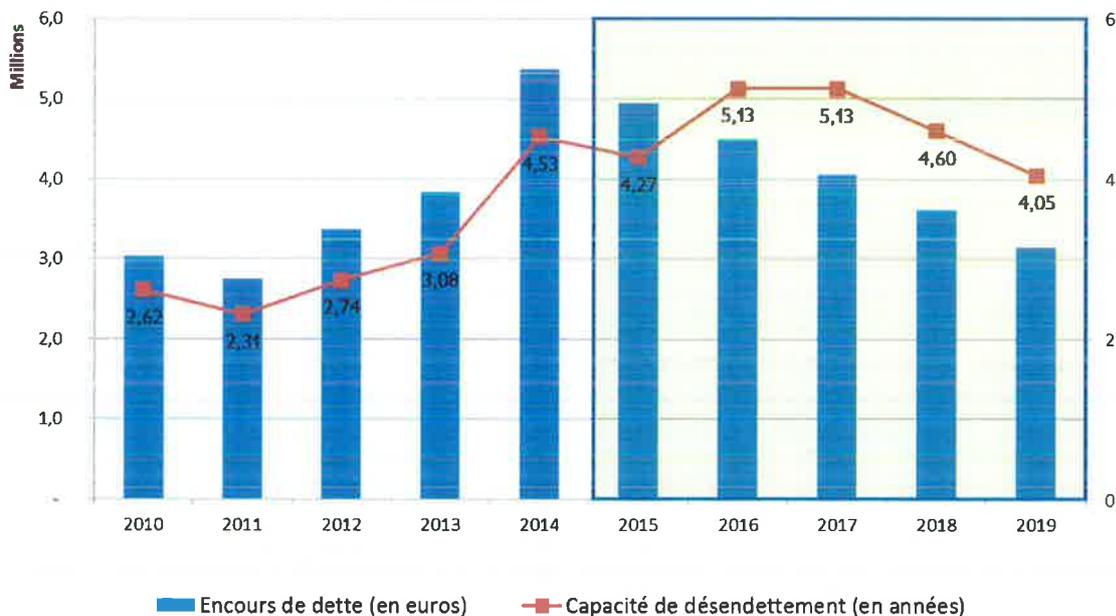
Objectifs :

Une analyse financière prospective étudie l'évolution potentielle des finances de la collectivité sur les prochaines années. Elle ne peut prévoir de façon exacte l'évolution des ratios financiers mais permet d'appréhender l'impact des investissements et actions programmés sur les finances de la 2C2A.

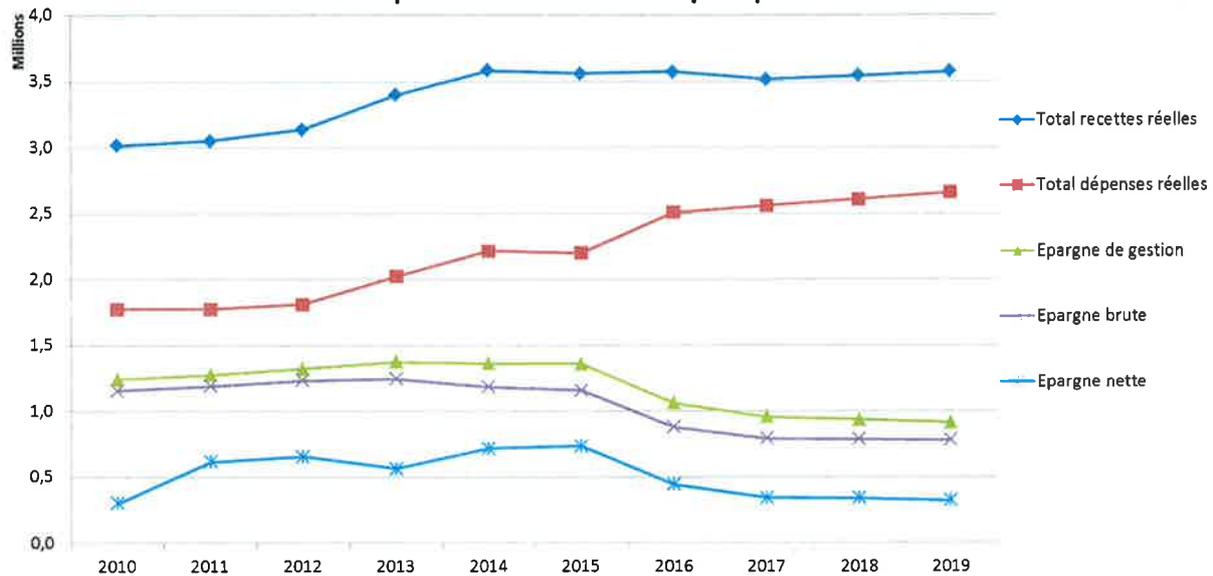
Dans le cas présent, cela permet surtout d'analyser les principales évolutions des prochaines années sur la 2C2A, à savoir:

- Le coût d'investissement et de fonctionnement de la nouvelle piscine
- La baisse des dotations de l'Etat
- La montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement



Rétrospective financière et prospective 2010-2019



M. MATHIAS s'interroge sur la méthode utilisée pour réaliser cette prospective. Il s'étonne de la hausse des dépenses réelles jusqu'en 2019.

M. MAKSUD explique qu'il s'agit de la charge financière correspondant à la mise en service de la piscine.

M. le Président ajoute que cette prospective est réalisée à fiscalité égale et explique qu'il s'agit ici d'estimations. Il faut attendre les résultats de la consultation DSP Piscine pour affiner ces données.

M. MAKSUD informe les élus que cette prospective est réalisée à partir de taux fournis par les services de l'Etat.

M. MATHIAS souhaite, pour la bonne compréhension des membres du Conseil communautaire, que d'autres scénarios soient proposés.

M. GODART interpelle le Bureau sur deux points :

- La commission souhaite étudier la fiscalité dans sa globalité.
- Nécessité une stratégie financière : quel niveau de trésorerie conservé ? recours à l'emprunt ? pour la piscine notamment.

M. le Président souhaite que ces points soient étudiés dans le courant de l'année 2015 par la commission.

Ceci étant, il souligne le peu de marge de manœuvre après le financement de la piscine, rappelant qu'à l'heure d'aujourd'hui, la subvention du Conseil Général pour cet équipement n'est pas notifiée.

M. BOUILLON note que cette prospective n'intègre aucune prise de compétence.

M. GODART souligne que le développement numérique n'est pas non plus intégré.

M. MATHIAS estime important, sur ce dossier, de s'interroger sur le portage de l'investissement : EPCI seul ? EPCI et communes ?

● Fonctionnement - Evolutions 2014-2015

Pépinière d'entreprise	Coûts <ul style="list-style-type: none"> Charges à caractère général: +10 000€ 	Recettes <ul style="list-style-type: none"> Recettes loyers pépinière : +15 000 € Recettes Photovoltaïque : + 4000 €
Budget général	Actions nouvelles <ul style="list-style-type: none"> Mise en place Leader : 0€ (suite démarche Pays) Dépenses <ul style="list-style-type: none"> Hausse 2% des coûts de personnel: + 15 000€ 	Actions non reconduites <ul style="list-style-type: none"> Projets vergers : - 21 000€ Modification RSP Itinérant: -10 000€ Evolution recettes <ul style="list-style-type: none"> FPIC: + 49 000€ DGF : - 80 000€ Baisse CVAE : -21 000€ (nette des redistributions aux communes) Revalorisations bases d'imposition : + 20 000€ Total: - 32 000€

PARC ARGONNE DECOUVERTE = fonctionnement

Charges générales	Evolution 2014/2015	Commentaire
Achat alimentation restaurant	2 500	développement petite restauration en juillet aout
Nourriture animaux + soins vétérinaires	1 000	
Petit équipement	-2 000	Achat équipement lié à la nouvelle scénographie en 2014
Réparation matériel/plomberie...	-5 000	Montant exceptionnellement élevé en 2014 à cause de la réparation de l'ascenseur et des problèmes de surpresseur
Transport animaux	-500	Moins d'animaux à aller chercher pour la scénographie
Total	-4 000	

PARC ARGONNE DECOUVERTE = charges du personnel 2015

Charges de personnel 2014		243 000,00
Régularisation	7 mois Nicolas en plus (de 3 à 10)	25 000,00
Evolution 2014/2015	<i>Evolution 2% salaires</i>	5 000,00
	<i>1 mois animalier en plus</i>	2 500,00
	<i>1 mois cuisine en plus</i>	2 500,00
	<i>Passage 35h Agent d'accueil</i>	6 000,00
	<i>Passage 35h serveur</i>	2 000,00
	<i>Paiement CP serveur et petite restauration + heures sup</i>	2 250,00
	<i>Agent petite restauration</i>	4 200,00
	Total	24 450,00
Option: 1 animalier/animateur supplémentaire		31 000,00
Charges de personnel prévisionnel 2015		292 450,00
Avec option		323 450,00

M. le Président souligne la nécessité de recourir à l'embauche d'un animalier à temps plein qui permettra à l'équipe du PAD de travailler dans des conditions plus sereines, mais également à la responsable d'exploitation d'assurer sa mission de surveillance et de sécurité globale du site. L'intégration de nouvelles espèces implique une charge de travail de soins animaliers importante qui ne peut plus être assurée par l'équipe d'aujourd'hui.

M. Le Président souligne que des missions d'animation seront confiées à ce nouvel agent qui permettra d'augmenter les recettes.

Mme ODIENNE précise qu'il sera proposé prioritairement d'avoir recours à un emploi d'insertion pour ce poste afin de limiter les charges.

M. BOUILLON suggère de réaliser un estimatif des recettes qui pourraient être générées par l'arrivée d'un membre supplémentaire dans l'équipe.

PARC ARGONNE DECOUVERTE = investissements

Type investissement	Nom investissement	Coût HT
Consolidation	Petite restauration	40 000 €
	Accessibilité	20 000 €
	Nurserie	14 000 €
	Surpresseur	??
Etude pour l'implantation d'hébergements insolites		20 000€
Rénovation/extension Hamac à bonds		75 000€ de rénovation en 2015 puis 142 000€ d'extension en 2016

M. GODART indique que la commission Finances a été surprise du montant prévisionnel correspondant à l'installation d'une friterie.

Mme ODIENNE précise que cet investissement inclut bien sûr la mise en place de la friterie en elle-même, mais aussi des sanitaires supplémentaires qui sont devenus nécessaires aux abords des Hamac à bonds, et enfin un local technique.

M. SINGLIT suggère de recourir à un prestataire privé pour éviter ce type d'investissement ainsi que l'a réalisé le Conseil Général au Lac des Vieilles Forges.

M. MALVAUX estime que l'implantation de cette friterie sous l'aire de pique-nique couverte semble tout à fait opportune puisqu'elle se situera juste à côté du Hamac à Bonds.

M. le Président suggère que cette piste soit étudiée également.

Enfin, M. GODART indique que la commission des Finances, lors de sa dernière réunion a émis un avis défavorable pour le remplacement du surpresseur.

M. COURVOISIER CLEMENT et M. MALVAUX ont réalisé une visite technique des installations en eau du Pad. Aujourd'hui, le remplacement du surpresseur ne semble pas être le nœud du problème. Des fuites existent et la priorité doit être donnée pour trouver leurs origines. Pour cela, la pose de sous compteurs doit être rapidement effectuée pour ensuite réaliser un travail régulier de relevés et recourir également à une entreprise spécialisée pour repérer la fuite sur la canalisation entre le local surpresseur et le bâtiment d'origine.

Par ailleurs, de petits travaux au niveau du local surpresseur doivent être rapidement effectués :

- Réparer définitivement le flotteur.
- Etancher le couvercle de la bêche
- Mettre un système d'ouverture/fermeture depuis l'extérieur de la porte du local surpresseur par clé et verrouiller l'accès par le haut.

M. COURVOISIER estime inadmissible qu'il ait fallu autant de temps pour résoudre ces problèmes de fuites importants (2 ans et demi). Le surpresseur fonctionne quant à lui normalement.

M. MALVAUX regrette également le manque de suivi.

● Investissements - Projets 2015

M. MAKSUD présente les orientations budgétaires du budget ZAC de Vouziers, pour laquelle les travaux sont terminés.

OB 2015 ZAC Vouziers

	Plan de financement	Réalisé	Reste à réaliser
Total coût terrain	720 222,76	731 066,76	-10 844,00
Acquisition terrains	662 172,78	673 016,78	-10 844,00
Emprunts terrain (intérêts 2007-2008)	58 049,98	58 049,98	0,00
Total archéologie	526 177,64	505 989,87	20 187,77
Taxe Archéologie Préventive	122 422,00	122 422,00	0,00
Provision Archéologie complémentaire-Tranche ferme	403 755,64	383 567,87	20 187,77
Total coût travaux	2 846 678,24	2 861 911,27	-15 233,03
Ferme	2 568 734,37	2 592 752,26	-24 017,89
Option Giratoire	277 943,86	269 159,01	8 784,85
Total Autres travaux et études	434 718,87	434 718,87	0,00
Maîtrise d'œuvre et frais d'études (GNAT 107300)	117 065,54	117 065,54	0,00
Raccordement réseau électrique	313 593,33	313 593,33	0,00
Dossier loi sur l'eau	4 060,00	4 060,00	0,00
Total Autres charges	527 293,98	288 833,78	238 460,20
Ingénierie affectée à la conduite de l'opération depuis 2001	75 000,00	75 000,00	0,00
Signalétique	50 000,00	8 205,00	41 795,00
frais de commercialisation	50 000,00	8 900,00	41 100,00
provision pour charges financières de portage par la 2C2A	257 461,71	101 896,51	155 565,20
Règlement des frais de notaires: enregistrement de la ZAC	8 708,22	8 708,22	0,00
Fonds de concours versé à la ville de Vouziers pour l'aménagement des réseaux	86 124,05	86 124,05	0,00
A - TOTAL du projet (HT)	5 055 091,49	4 822 520,55	232 570,94
Subvention FNADT	1 249 950,28	1 249 950,28	0,00
FNADT	1 249 950,28	1 249 950,28	0,00
Subvention Conseil Régional	300 000,00	150 000,00	150 000,00
Conseil Régional	300 000,00	150 000,00	150 000,00
Subvention Conseil Général	660 249,00	577 927,62	82 321,38
CG	660 249,00	577 927,62	82 321,38
Subvention DDR	340 000,00	340 000,00	0,00
Maîtrise d'œuvre et frais d'études (GNAT 107300)	340 000,00	340 000,00	0,00
Subvention Conseil général Giratoire	124 400,00	124 400,00	0,00
CG Giratoire	124 400,00	124 400,00	0,00
Total subventions	2 674 599,28	2 442 277,90	232 321,38
Ventes de terrain	2 271 918,44	693 734,00	1 578 184,44
Ventes terrains	2 271 918,44	693 734,00	1 578 184,44
Total ventes de terrains	2 271 918,44	693 734,00	1 578 184,44
Coût total pour la 2C2A	108 573,77	1 686 508,65	-1 577 934,88
Opération connexe requalification de la rue communale			
Dépenses rue communale	210 033,21	210 033,21	0,00
FCTVA	32 517,34	32 517,34	0,00
Participation Vouziers aménagement rue communale	102 371,05	102 371,05	0,00
Subvention CG rue communale	25 095,10	25 095,10	0,00
Subvention FNADT rue communale	50 049,72	50 049,72	0,00

M. MATHIAS demande si des perspectives de ventes se dessinent sur la ZAC.

M. le Président répond par la négative ; il souhaite que la 2C2A puisse bénéficier du soutien de l'agence de développement économique des Ardennes pour sa commercialisation, (tout comme pour la ZAC de Buzancy).

Par ailleurs, le Président rappelle que l'avance du Conseil Général doit être remboursée au fur et à mesure des ventes mais cela est limité dans le temps.

M. GODART intervient pour signaler qu'une parcelle de la ZAC de Buzancy semble occupée de manière illicite. M. le Président informe en être saisi – une perspective de vente est étudiée actuellement.

M. MATHIAS et M. CORNEILLE indiquent que des exploitants forestiers pourraient être intéressés par la location de terrain pour le stockage de grumes. M. le Président signale les dégâts pouvant être engendrés par la circulation importante d'engins forestiers. Qui plus est, la 2C2A n'a pas reçu de demandes en ce sens.

OB 2015 Pépinière d'entreprise

	Plan de financement	Réalisé au 31/12/2014	Reste à réaliser
Total coût terrain	50 149,00	50 974,00	-825,00
Acquisition terrains	50 149,00	50 974,00	-825,00
Total coût travaux	1 148 600,82	1 083 009,63	65 591,19
Travaux:	1 061 467,07	1 000 447,91	61 019,16
Photovoltaïque	87 133,75	82 561,72	4 572,03
Total Autres travaux et études	341 191,51	145 732,16	195 459,35
Maîtrise d'œuvre et frais divers	100 960,00	90 506,74	10 453,26
Frais d'ingénierie de projet	20 000,00	0,00	20 000,00
Frais de commercialisation et signalétique	10 000,00	5 250,00	4 750,00
Assurance garantie décennale	11 017,51	11 017,51	0,00
Frais d'intérêts	199 214,00	38 957,91	160 256,09
A - TOTAL du projet (HT)	1 539 941,33	1 279 715,79	260 225,54
Subvention PER	200 000,00	101 288,88	98 711,12
FNADt	200 000,00	101 288,88	98 711,12
Subvention FEDER	276 128,00	152 428,34	123 699,66
FEDER	232 561,00	152 428,34	80 132,66
FEDER Panneaux photovoltaïque	43 567,00	0,00	43 567,00
Total subventions	476 128,00	253 717,22	222 410,78
Coût total pour la 2C2A	1 063 813,33	1 025 998,57	37 814,76

OB 2015 Piscine communautaire

	Plan de financement	Réalisé au 31/12/2014	Reste à réaliser
Total coût terrain	431 873,34	431 873,34	0,00

Acquisition terrains	431 873,34	431 873,34	0,00
Total archéologie	22 500,00	0,00	22 500,00
Taxe Archéologie Préventive	22 500,00		22 500,00
Total coût travaux	6 418 322,30	253 009,78	6 165 312,52
Ferme	5 926 679,74	253 009,78	5 673 669,96
Provision pour hausse travaux à 5%	245 821,28		245 821,28
Imprévus	245 821,28		245 821,28
Total Autres travaux et études	1 481 071,50	704 457,63	776 613,87
AMO	129 650,00	62 950,00	66 700,00
Maitrise d'œuvre	722 228,00	607 362,41	114 865,59
OPC	80 000,00	4 136,00	75 864,00
SPS	6 317,50	2 630,00	3 687,50
Delaloï	2 021,00	2 994,14	-973,14
Hydrogéotechnique	8 000,00	7 720,62	279,38
Raccordement EDF	50 000,00	0,00	50 000,00
Bureau de contrôle	18 855,00	11 290,50	7 564,50
Ingénierie environnementale	110 000,00	0,00	110 000,00
Publicité marchés publics	4 000,00	5 373,96	-1 373,96
Frais d'intérêt emprunt équilibre CG	350 000,00	0,00	350 000,00
Total Autres charges	56 000,00	46 822,74	9 177,26
Rémunération candidats	56 000,00	46 822,74	9 177,26
Total Voiries et réseaux	180 000,00	6 875,98	173 124,02
Voiries et réseaux	180 000,00	6 875,98	173 124,02
A - TOTAL du projet (HT)	8 589 767,14	1 443 039,47	7 146 727,67
Subvention Conseil Régional	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
Convention d'équipement régional structurant	800 000,00		800 000,00
Convention d'aménagement pays 2010	1 000 000,00		1 000 000,00
Convention 2013-2015	400 000,00		400 000,00
Subvention Conseil Général	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
CG (200 000€ sur 10 ans)	2 000 000,00		2 000 000,00
Subvention PAP	165 000,00	0,00	165 000,00
PAP	165 000,00		165 000,00
Subvention Etat	350 000,00	204 129,61	145 870,39
PER	350 000,00	204 129,61	145 870,39
Total subventions	4 715 000,00	204 129,61	4 510 870,39
Coût total pour la 2C2A	3 874 767,14	1 238 909,86	2 635 857,28

Investissements liés à l'AMI Centre-bourg

Projet	Coût brut	Recettes attendues	Coût net
Etude de requalification du centre-bourg	50 000€	25 000€	25 000€
Dispositifs de soutien à l'investissement pour les locaux commerciaux	132 000€	66 000€	66 000€
Opération pilote « Pépinières commerciales »	300 000€	150 000€	150 000€

M. le Président indique que la Communauté de Communes a l'assurance de pouvoir compter sur le soutien des services de l'Etat pour le financement des actions prévues dans le cadre du dossier de Centre Bourg. Il s'agit aujourd'hui d'articuler avec la ville de Vouziers le portage de ces actions.

M. COURVOISIER CLEMENT demande ce que le projet d'étude de requalification du centre bourg va comprendre.

Mme ODIENNE explique que la requalification de l'espace public sera étudiée dans sa globalité, et plus particulièrement sur le périmètre de l'hyper centre et la place Carnot. En termes de mobilité, l'étude mettra l'accent sur les modes de déplacements doux (voies piétonnes et pistes cyclables, ...).

Cette étude sera bien entendu menée avec la Ville de Vouziers qui reste maître d'ouvrage de l'aménagement urbain.

M. SINGLIT se demande comment la 2C2A va procéder pour la pépinière commerciale.

M. le Président indique qu'il s'agit d'acheter des locaux commerciaux pour les rénover et ensuite de les mettre en location à des prix attractifs. L'objectif de deux réhabilitations a été fixé, pour une dépense estimée de 300 000 euros.

Détail des investissements

Nouveaux Investissements	Coût brut	Recettes attendues	Coût net
Rénovation bâtiment CERFE	78 000€	38 300€	38 222€
Agrandissement locaux	A étudier au cours de l'année 2015		

Investissements annuels	Coût brut	Recettes attendues	Coût net
Toitures/façades + habiter mieux	50 000€	-	50 000€
Subvention FISAC (ORAC)	66 000€	66 000€	0€

La question d'une date pour l'agrandissement des locaux du siège de la 2C2A (44-44 rue du Chemin Salé à Vouziers) est posée ; Le Président informe le Bureau que le projet d'implantation de modulaires ne pourra voir le jour compte tenu de l'avis défavorable remis par l'architecte des Bâtiments de France.

Le Président informe le Bureau qu'une visite d'un immeuble appartenant à Orange, situé près de la Poste aura lieu le lundi 9 février 2015 avec les vices présidents.

Compte tenu de l'urgence à trouver une solution, M. MATHIAS souhaite avoir différents scénarios (construction, achat et rénovation, ...).

b) AP/CP

Principe :

- La tenue d'une comptabilité d'engagement est obligatoire pour les collectivités.

- L'obligation d'engager les dépenses impose d'inscrire la totalité des crédits nécessaires à la réalisation d'une opération.
- La mise en place d'une gestion pluriannuelle par AP/CP permet de:
 - Limiter les inscriptions budgétaires aux seuls besoins annuels
 - Réduire les reports de crédits
 - Favoriser la sincérité du budget
 - Plus de limite, hors celle du crédit de paiement, pour mandater les dépenses d'investissement en début d'année avant le vote du budget

➤ Clôture de l'AP/CP pour la scénographie du PAD

Le Conseil de Communauté en date du 30/09/13 a voté l'AP/CP pour la scénographie du PAD. Cet AP/CP a été modifié à 2 reprises :

- Lors du Conseil de Communauté du 29 janvier 2014 suite au forfait définitif du marché de maîtrise d'œuvre.
- Lors du Conseil de Communauté du 3 juillet 2014 suite aux divers avenants des marchés de travaux ainsi qu'à la hausse de la TVA en janvier 2014.

L'investissement étant terminé, il sera proposé au Conseil de clôturer l'AP/CP scénographie :

	AP	2013	2014
Vote initial: 30/09/2013	1 415 000,00	450 000,00	965 000,00
Vote n°1: 29 janvier 2014	20 000,00	-171 148,88	191 148,88
Vote n°2: 3 juillet 2014	22 000,00	0,00	22 000,00
Total après vote	1 457 000,00	278 851,12	1 178 148,88
Crédits dépenses	1 456 512,12	278 851,12	1 177 661,04

➤ Modification des crédits de l'AP/CP pour la piscine

Le Conseil de Communauté en date du 18/12/2013 a voté l'AP/CP pour la piscine. Il est proposé au Conseil de Communauté de procéder à un vote pour réaffecter en 2015 les crédits non dépensés en 2014.

	AP	2014	2015
Vote initial: 18 décembre 2013	7 150 000,00	4 500 000,00	2 650 000,00
Proposition de vote n°1: 11 février 2015	0,00	-4 003 534,39	4 003 534,39
Total après vote	7 150 000,00	496 465,61	6 653 534,39

c) Autorisation d'inscription de crédits dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs

Dans le cas où une collectivité n'a pas adopté son budget au 1^{er} janvier, elle peut néanmoins avant le vote du budget :

- Engager, liquider et mandater des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente
- Liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits de paiement prévus par l'autorisation de programme
- Sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Il est donc nécessaire, afin de pouvoir engager et payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget, de procéder au vote d'une délibération autorisant l'inscription de crédits en dépenses d'investissement. Les montants inscrits ne pouvant pas dépasser 25% des montants votés lors des budgets de l'année 2014.

Budget Général

Chapitre	Article	Libellé	Objet	Montant
204	20421	Biens mobiliers, matériel et études	Subventions FISAC (ORAC)	16 500€
21	21732	Immeubles de rapport	Gainage logements	5 000€
	2183	Matériel de bureau		5 000€
	2188	Autres immobilisations corporelles	Divers immobilisations (service technique, signalétique...)	8 625€
		Total chapitre 21		
23	2313	Constructions	CERFE + agrandissement locaux	95 000€

Budget Parc Argonne Découverte

Chapitre	Article	Libellé	Objet	Montant
21	2188	Autres immobilisations corporelles	Divers travaux PAD	16 250€
23	2313	Constructions	Surpresseur, toilettes, nursery...	60 00€

3) ADMINISTRATION GENERALE

a) *DETR 2015 : Autorisation de dépôt de demandes de subvention*

Mme ODIENNE précise que les dossiers de demandes de subvention au titre de la DETR 2015 ont été déposés pour le 30 janvier 2015. Ils devront faire l'objet d'une délibération par le Conseil de Communauté de manière à approuver le plan de financement.

Ils concernent la réhabilitation du bâtiment du CERFE à Boulton-Aux-Bois, les aménagements du PAD (implantation d'un point de restauration rapide, d'une nursery Oiseaux, la mise en accessibilité et

l'agrandissement des hamacs à bonds, étude de faisabilité pour l'implantation d'hébergements insolites).

Enfin, un dossier sera également déposé dans le cadre des actions de développement économique figurant au dossier Centre Bourg qui n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel à projets.

Au vu des montants de subventions sollicitées, M. MANCEAUX se demande si tous les dossiers déposés vont pouvoir être traités.

M. le Président précise qu'il appartiendra à Monsieur le Sous-Préfet de faire un arbitrage en conformité avec les décisions de la commission d'élus départementale qui fixe les opérations à financer.

b) Dispositif de soutien aux associations et Conventions cadre 2015/2020, convention de moyens 2015 avec le FJEP Centre Social, Les Tourelles

M. COURVOISIER CLEMENT, Président de la commission Vie associative, Culture et Sport, explique que, lors de sa séance du 27 janvier 2015, la commission a souhaité finaliser la proposition de dispositif de soutien aux associations pour 2015/2020 qui sera soumis au prochain conseil de communauté.

Proposition du dispositif de soutien aux associations pour 2015/2020 :

Les principaux axes de travail sont de créer de nouveaux liens entre le monde associatif et la 2C2A, de définir clairement les ambitions de l'intercommunalité quant à son périmètre d'intervention pour le soutien à la vie associative, d'apporter davantage d'objectivité dans le choix des dossiers soutenus et de maîtriser financièrement l'engagement intercommunal.

Durée du dispositif sur 5 ans.

Aides ponctuelles

1) Choix des critères d'éligibilité des demandes :

Critères techniques :

- Dossier de demande d'aide complet (éléments renseignés et pièces jointes) ;
- Siège social, antenne locale, permanence ou événementiel identifié et situé sur le territoire communautaire ;
- Association et/ou projet à but non lucratif ;
- Budget prévisionnel ne présentant pas d'excédent ;
- Demande ciblée sur "projet" pas sur le fonctionnement général courant de l'association ;
- Demande reçue au minimum 3 mois avant le "projet" à financer.

Critères intrinsèques :

- . Rayonnement de l'action et valorisation du territoire ;
- . Innovation, lancement ou création de nouveaux projets ou de nouvelles structures ;
- . Création et maintien d'emplois directs, indirects ou induits ;

- . Agrément ou labellisation du projet par des organisations reconnues ;
- . Intérêt communautaire axe : service au public ;
- . Intérêt communautaire axe : animation du territoire.

2) Mise en place de 4 commissions annuelles d'attribution des aides :

- . 1^{ère} en mars 2^{ème} en mai 3^{ème} en septembre 4^{ème} en décembre

Les demandes des associations devront avoir été reçues et validées techniquement au plus tard les 28/02, 30/04, 31/08 et 30/11, pour instruction à la commission suivante.

Pour ne défavoriser temporellement aucune demande, l'aide sera limitée en 1^{ère} instruction à 15% du budget prévisionnel et plafonnée à 1.500,00€. Un complément possible sera étudié lors de la dernière commission annuelle.

L'aide ne pourra jamais excéder plus de 30% du budget prévisionnel du projet.

La commission consacrera une réunion à :

- . Etude administrative et financière des demandes en fonction des critères d'éligibilité ;
- . Réception des demandeurs qui le souhaitent pour présentation de leurs projets ;
- . Débat et avis sur l'éligibilité des demandes et sur les montants d'aides attribués ;
- . Avis de la commission pour transmission au Bureau.

NB : Afin de crédibiliser le travail des membres de la Commission, le principe serait que les organes délibérants puissent soit valider les propositions de la commission, soit demander à ce que celle-ci réexamine certains dossiers pour éventuellement modifier ses propositions (avis favorable ou non et montant de l'aide attribuée).

M. SINGLIT réagit face au principe sollicité par la commission, à savoir une validation par l'organe délibérant des propositions ou un renvoi en commission pour réexamen. Les commissions de travail sont des instances chargées de remettre des avis uniquement. Comment le Bureau ou le Conseil pourrait être tenu d'approuver des propositions de commissions ?

M. MATHIAS ajoute que si ce nouveau dispositif de soutien est correctement établi, il n'y a pas de raison que le Bureau soit contre l'avis de la commission.

A cela, M. FOURRIER-DAVID intervient en émettant une réserve juridique : un second passage en commission après avis défavorable du Bureau, est illégal. Il souhaite néanmoins le vérifier.

Ce point sera donc ôté des propositions présentées au Conseil de Communauté.

M. COUVOISIER CLEMENT reprend ses explications sur ce nouveau dispositif :

Aides après conventionnement :

Maintien du dispositif actuel de financement après signature d'une convention-cadre pluriannuelle valable 1 an et reconduite tacitement 4 fois maximum (durée du mandat), puis chaque année, d'une convention de moyens financiers.

Pour 2015, les deux associations actuellement sous convention se verront attribuer les mêmes enveloppes qu'en 2014.

Une réflexion sera engagée pour le conventionnement rapide des 3 associations actuellement soutenues de façon régulière et qui apporte au territoire un service de conseil et d'assistance juridique dans les domaines du droit immobilier, du droit familial et de l'aide aux victimes.

Au vu de son implantation sur le territoire et de son rayonnement, le cas de la Maison de la nature, qui vient de voir s'achever l'opération Vergers sans avoir, pour le moment, d'autres perspectives, sera également à examiner dans l'année.

Associations avec convention	2014	2015 (stable)
FJEP - Centre social (part fonctionnement)	25 000,00€	25 000,00€
Association Les Tourelles	29 000,00€	29 000,00€
Associations "convention souhaitable"	Moy 2011-2014	2015 (-30%)
ADIL (Droit immobilier)	706,00€	495,00€
FORHOM (Aide aux victimes)	516,00€	360,00€
CDIFF (Droit des Femmes et des Familles)	1801,50€	1260,00€
La Maison de la Nature	/	/

M. COURVOISIER CLEMENT précise que la 2C2A s'est engagée en 2014 à verser 1500€ au FJEP pour l'acquisition d'un minibus. L'aide n'est à ce jour pas versée, il s'agira de le prévoir pour 2015.

Concernant les subventions proposées pour 2015 au bénéfice du FJEP-Centre social et « Les Tourelles », M. CARPENTIER estime que l'intervention du FJEP-CS et la multitude d'actions développées sur le territoire justifierait à elle seule de lui verser une subvention plus importante que celle des Tourelles ; en effet, le FJEP crée des emplois et son action lui semble plus bénéfique au territoire que celle de l'Association « Les Tourelles » qui génère un déficit de fonctionnement important supporté par la ville. M. COURVOISIER CLEMENT rétorque que les domaines d'action sont tout à fait différents et qu'il est difficile, voire impossible, de juger une action plus importante qu'une autre. Il souligne que la subvention proposée pour les Tourelles baisse par rapport à 2013, qui a été une année spécifique (Festival des Marionnettes).

M. CARPENTIER ajoute que le FJEP tente d'équilibrer ses comptes ce qui n'est pas le cas de l'association « Les Tourelles ». M. COURVOISIER CLEMENT rétorque que la Ville de Vouziers doit dans ce contexte avoir un positionnement différent en fixant des objectifs financiers notamment.

Des équipements tels qu'un cinéma, une bibliothèque sont importants, également, pour la vie d'un territoire.

M. COURVOISIER CLEMENT présente la volonté de la commission de réaliser une étude d'impact économique des associations sur le territoire. Elle pourrait être réalisée par un stagiaire en économie sociale et solidaire.

M. MATHIAS rebondit sur la nécessité de réfléchir aux impacts économiques du monde associatif. Sur sa commune existent deux associations employant 12 personnes avec le projet de 3 créations d'emplois. Il a l'impression que l'on cherche à réduire les aides vers les associations qui sont des entreprises à statut particulier.

M. SINGLIT souligne que ces 2 associations sont importantes sur le territoire. Une telle étude est nécessaire et pertinente. Le DLA peut être un moyen gratuit pour les associations du territoire d'avoir un véritable diagnostic.

M. MATHIAS expose le fait que certaines associations, dont le FJEP-CS, se sentent obligées de faire leur preuve vis-à-vis des élus alors qu'elles devraient se consacrer uniquement à leur domaine d'actions.

Selon M. COURVOISIER CLEMENT, l'intercommunalité ne remplit pas pleinement son rôle vis-à-vis du monde associatif.

Il présente pour conclure les orientations budgétaires 2015 :

Proposition budgétaire concernant le soutien de la 2C2A à la Vie associative, à la Culture et au Sport : **68.000,00€** dont :

. Aides ponctuelles : **14.000,00€**

. Aides sous convention : **54.000,00€**

Ce montant correspond à une réduction d'environ 5% du montant moyen annuel attribué sur la période 2011-2014 pour les actions ponctuelles et les conventionnements (voir tableau).

Cependant, d'un point de vue comptable, 1500,00€, qui auraient dû être versés au FJEP-CS en 2014 pour, notamment, le financement du mini-bus, seront à ajouter à ce montant global.

La partie de l'enveloppe consacrée au soutien ponctuel n'a pas vocation absolue à être consommée dans sa totalité. L'utilisation dépendra des demandes.

Tout nouveau conventionnement d'association se fera à enveloppe constante par transfert de la partie "ponctuelle" à la partie "sous convention".

En dehors du dispositif classique de soutien financier, l'intervention de la 2C2A en direction du monde associatif pourra également se traduire par un soutien matériel (actions de communication

et de promotion, mise à disposition de locaux, ...) ou la mise en place de partenariats (commande de travaux, d'animations ...).

Les membres du Conseil Communautaire auront à délibérer sur cette proposition de dispositif de soutien aux associations, pour lequel le Bureau remet un avis favorable.

c) Proposition de convention de moyens 2015 avec l'URCA

En 2010, l'Université de Reims Champagne Ardenne a souhaité élargir son potentiel de plateformes technologiques en intégrant le Centre de Recherche et de Formation en Eco Ethologie (CERFE), géré par la 2c2a, dans le cadre d'un partenariat.

A cet effet, la 2C2A et l'URCA ont signé une convention cadre d'objectifs pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2013, renouvelée du 01/01/2014 au 31/12/2018.

La 2C2A devient partenaire de l'URCA quant au fonctionnement du CERFE et est amenée à participer financièrement au fonctionnement du CERFE sous la forme de l'attribution d'une subvention annuelle, versée sur la base d'une demande écrite de l'URCA. 30 000 euros sont sollicités pour 2015 sur la base des charges à caractère général nécessaire au fonctionnement du CERFE.

Le Bureau remet un avis favorable.

d) Proposition de convention de moyens 2015 avec l'UCIA

La commission Développement Economique lors de sa séance du 28/01/2015 a émis un avis favorable sur la convention de moyens 2015 avec l'UCIA, qui sera soumise à l'approbation du Conseil de Communauté du 11/02/2015.

6000 euros sont sollicités pour les animations (foire, marché de Noël, loto) et 2 900 euros pour le soutien à l'ingénierie puisqu'une secrétaire a été recrutée récemment, sous la forme d'un emploi d'avenir.

M. MEIS fait part du regret de la commission de ne pas avoir été associée au recrutement qui aurait pu permettre de mettre en corrélation les objectifs fixés à l'association et le profil à recruter. L'UCIA a besoin d'un développeur et pas seulement de compétences en secrétariat.

Mme ODIENNE indique en effet que l'UCIA au travers de la convention, signe un engagement de réalisation d'objectifs précis, comme l'augmentation du nombre d'adhérents par du démarchage à l'échelle du territoire de l'intercommunalité.

M. RICHELET indique qu'il est nécessaire pour intéresser des adhérents potentiels extérieurs à Vouziers de mettre en place des actions dans lesquelles ils « s'y retrouvent ».

4) QUESTIONS DIVERSES

- Mme MERCIER a été informée que la 2C2A organise des achats groupés de tableaux interactifs pour les écoles du territoire et demande de quoi il s'agit.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une rumeur et qu'aucun achat n'est prévu, l'intercommunalité n'ayant pas de compétence en la matière.

● M. MATHIAS demande si la réunion prévue le jeudi 5 février 2015 au Conseil Général concernant le schéma départemental d'aménagement numérique des Ardennes est maintenue. M. le Président le confirme, expliquant que le Département des Ardennes demande aux intercommunalités de prendre la compétence « Communications électroniques » pour adhérer ensuite au syndicat mixte ouvert en voie de création.

Une étude juridique va être menée par le Directeur Général des Services pour vérifier le contenu exact de cette compétence.

● M. SINGLIT souhaite un point d'information sur la mutualisation d'un Directeur d'offices de Tourisme. M. le Président explique qu'il existe des incompréhensions sur les missions affectées à ce poste. M. BOUILLON précise que l'Office de Tourisme y est favorable mais que la mise en œuvre de cette mutualisation doit faire l'objet d'un consensus entre les intercommunalités concernées.

Une nouvelle réunion de travail sera prochainement organisée.

● M. CARPENTIER indique aux membres du Bureau, qu'une réunion de travail concernant les travaux d'une partie de voie ferrée entre Amagne et Challerange est prévue prochainement avec messieurs LAMENIE et WARSMANN.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. le Président lève la séance à 20h40.

Fait à Vouziers, le 9 février 2015

Le secrétaire de séance

Françoise PAYEN

Le Président

Francis SIGNORET

